

A Marie-Thérèse succédait comme empereur d'Autriche et souverain des provinces belges, son fils Joseph II. Ce prince voulut devancer son époque ; il avait été élevé dans les idées philosophiques du temps, et par conséquent il avait une grande tendance à s'affranchir de tout ce qui lui semblait être les préjugés du passé.

En matière religieuse, politique, administrative, il voulait être en quelque sorte seul arbitre de ce qui était juste et bon : il ne comprenait pas que pour bien gouverner, on doit tenir compte de l'esprit des peuples ; qu'on peut bien leur donner l'impulsion, mais qu'il est dangereux de les heurter de front. Il fut despote dans son libéralisme, c'est-à-dire qu'il voulut imposer à ses sujets, sous prétexte de les éclairer, des idées et une conduite auxquelles ils étaient opposés.

On reconnaît à Joseph II des intentions louables, une âme généreuse, un esprit élevé ; il était réglé dans ses mœurs, ennemi du faste, bienfaisant ; mais il apporta dans ses réformes, pour le moins prématurées, un esprit systématique, mesquin même, et maladroit.

Il acquit d'abord des titres à la reconnaissance des Belges par la protection qu'il donna à leurs intérêts matériels. Il fit aussi démolir les forteresses, rompant ainsi le traité de la Barrière et nous délivrant des garnisons étrangères. Ses tentatives pour obtenir la réouverture de l'Escaut n'eurent d'autre issue que le paiement par la Hollande d'une indemnité de dix millions de florins ; elle préférait garder ses avantages et nous donner ce faible dédommagement, qui ne nous profita même pas, car la somme payée entra dans les caisses impériales.



Joseph II.

La visite de l'empereur en 1781 laissa peu de traces dans l'esprit public. Notre petit pays était accoutumé au faste déployé par les souverains, faste qui servait les intérêts du commerce et réjouissait le peuple. Mais Joseph II secouait volontiers le joug de l'étiquette et préférait la simplicité, la bonhomie, aux grandeurs et à l'éclat. Les Belges lui déplurent d'ailleurs ; il les trouvait arriérés et il se promit bien de réagir contre leurs coutumes, surannées à son avis, et contre cet esprit local, cet amour des anciens privilèges, cet attachement à la religion, dont il voyait sans cesse les témoignages.

Il avait donné comme gouverneurs aux provinces belges sa sœur l'archiduchesse Marie-Christine et son beau-frère le duc Albert de Saxe-Teschen.

La fille de Marie-Thérèse devait nécessairement être accueillie et aimée dans un pays qui avait reçu tant de bienfaits de l'illustre impératrice.

C'est à ces gouverneurs que l'on doit la construction du château de Laeken. Le prince en avait fait les plans ; il fut édifié en 1784.

CENT
RÉCITS
PAR
WENDELEN

LEBÈGUE & C^{ie}
BRUXELLES

ORIGINES, DESCRIPTION ET HISTOIRE
DES
PRINCIPALES VILLES DE LA BELGIQUE

L'UNION FAIT LA FORCE

CENT
RÉCITS
D'HISTOIRE NATIONALE
PAR
M. WENDELEN



J. LEBÈGUE & C^{ie} ÉDITEURS
BRUXELLES



COLLECTION NATIONALE



CENT RÉCITS

D'HISTOIRE NATIONALE

PAR

M. WENDELEN

ILLUSTRÉ DE NOMBREUSES GRAVURES



BRUXELLES

J. LEBÈGUE ET C^{ie}, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

46, RUE DE LA MADELEINE, 46